

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

**Résultats de la recherche "Production de boissons
alcooliques distillées (70)" sur la base de données ARIA
- État au 23/10/2018**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "Production de boissons alcooliques distillées (70)":

- Date de survenue : , 2018-09-20
- Pays : FRANCE
- Code NAF : c11-01
- Matières dangereuses relachées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

Accident

Incendie sur une plateforme de compostage d'une coopérative agricole

N°50993 - 27/10/2017 - FRANCE - 30 - CRUVIERS-LASCOURS

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50993/>

Vers 14 h, un feu se déclare au coin inférieur gauche d'une plateforme étanche de compostage d'une coopérative agricole contenant du marc épépiné associé à des rafles non traités. Les pompiers, aidés par le personnel à l'aide de chargeurs pour étouffer le compost en feu, maîtrisent le sinistre et limitent la propagation. Les eaux d'incendie sont confinées, puis dirigées vers un bassin du site. Pour éviter toute reprise du sinistre, des rondes de surveillance sont mises en place pendant le week-end.

L'augmentation du taux d'humidité au coeur des andains, dû à un épisode pluvieux survenu quelques jours auparavant, a provoqué la fermentation du marc épépiné mouillé et son auto échauffement. Les vents violents, immédiatement après cet épisode ont séché la surface des andains et favorisé le départ de feu. Des braises, entraînées par le vent, ont enflammé des herbes sèches bordant la plateforme. Toujours à cause du vent, l'incendie s'est propagé vers un champ en friche et une vigne enherbée.

L'exploitant met les actions correctives suivantes en place :

- présence humaine sur la plateforme une fois par jour ;
- produits compostés manipulés plus régulièrement ;
- opérations de criblage (jusque-là annuelles) réalisées au moins 2 fois par an.

L'exploitant note que lorsqu'un phénomène d'auto échauffement est remarqué, pour éviter qu'il ne se propage à toute la masse de l'andain, un accès dans la masse ensilée est nécessaire avec un chargeur pour pouvoir séparer les produits chauds et les sortir de l'andain pour les étaler ou les arroser.

Accident

Fuite de gazole dans une distillerie

N°51721 - 07/06/2018 - FRANCE - 16 - JARNAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51721/>



Une fuite se produit vers 14h45 sur un moteur diesel alimentant une pompe électrique du réseau incendie d'une distillerie. 50 l de gazole se déversent au sol et polluent la CHARENTE sur 1,5 km et 20 m de large. Un employé stoppe la fuite vers 16 h. Les pompiers installent un barrage flottant et épandent de l'absorbant. 5 jours plus tard, une société spécialisée pompe les hydrocarbures et récupère les déchets. Le réseau incendie est arrêté durant 12 jours.

La pompe électrique avait été démarrée pour compenser la perte de pression sur le réseau sprinkler lors d'une opération de maintenance. Le joint d'un des 2 bols à filtres à gazole n'était pas du bon diamètre ce qui a entraîné la fuite. Un employé a fermé la vanne d'isolement des réservoirs mais elle était défectueuse. Le carburant s'est écoulé dans la rétention de la pompe qui n'était pas complètement étanche. Enfin, l'alarme de la pompe n'a pas été prise en compte et l'installation a fonctionné 1h30 sans surveillance.

Afin d'éviter ce type d'accident, l'exploitant :

- remplace les équipements défectueux (vannes d'isolement des cuves de fioul et de la pompe hydrophore...) ;
- contrôle le report d'alarme et forme une équipe pour vérifier toutes les semaines les remontées d'alarmes ;
- réalise une étanchéité en résine sur la rétention ;
- établit un plan de maintenance annuel des vannes des cuves et de la rétention âgée de 15 ans.

Accident

Feu dans une distillerie

N°40553 - 23/05/2011 - FRANCE - 11 - ORNAISONS

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40553/>



Un employé d'une distillerie tente de réparer une fuite sur la virole d'une colonne d'hydrosélection avec un chalumeau lorsque des vapeurs d'alcool à l'intérieur de la colonne s'enflamment ; la colonne se déchire sur sa partie basse au niveau de la virole en cuivre en plusieurs endroits et du produit se déverse sur le sol de l'atelier et s'enflamme. Le directeur de l'usine aidé de l'ouvrier éteint l'incendie avec 2 extincteurs à poudre en moins de 3 min ; ils coupent l'alimentation électrique puis arrosent les installations avec de l'eau pour les refroidir et sécurisent l'atelier. Les secours transportent à l'hôpital l'employé brûlé au bras, au nez et aux oreilles ; un arrêt de travail de 10 jours lui est prescrit. Les eaux utilisées pour l'intervention sont dirigées vers un bassin de récupération.

La fuite, d'un diamètre d'une tête d'épingle, avait été détectée dans la semaine et provisoirement colmatée avec un joint en caoutchouc. Le 21/05, les colonnes d'hydrosélection et de rectification avaient été vidées en vue de la réparation de la fuite. Lors de cette vidange, des vapeurs d'alcool sont restées et la colonne d'hydrosélection s'est mise en légère dépression en refroidissant. Des vapeurs d'alcool ont alors migré depuis la colonne de rectification vers celle d'hydrosélection via les vannes ouvertes.

Pour éviter le renouvellement de cet incident, l'exploitant prévoit :

- de remplacer la virole en cuivre (matériau altérable) par une en inox ;
- de rédiger un protocole pour les phases de maintenance présentant les opérations à mener pour sécuriser les installations de l'atelier de rectification ;
- de mettre en place un permis de feu ;
- de réaliser des exercices réguliers avec les pompiers.

Accident

Fuite de rhum dans une usine de production d'alcool.

N°45775 - 26/09/2014 - FRANCE - 16 - JARNAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45775/>

Dans une usine de production d'alcool, un intérimaire met en route le brassage d'une cuve à 10h30. Cette dernière contient 32,76 hl de rhum à 54 °. A 12 h, le brassage n'étant pas terminé, il laisse la recirculation en route et quitte la zone pour sa pause. A son retour à 13 h, l'intérimaire constate que l'intégralité de la cuve s'est déversée dans sa rétention, créant une atmosphère explosive. Les 8 salariés sont évacués. L'alimentation électrique est coupée. A leur arrivée, les secours ne trouvent pas de plan d'intervention. Ils sécurisent la zone et interrompent la circulation dans la rue devant l'usine. De 15h15 à 16 h, la rétention est vidangée par pompage vers des cubitainers de 1 000 l puis rincée jusqu'à 18 h. L'alcool récupéré est détruit par un organisme agréé. La rétention étant fuyarde, 22,76 hl d'alcool se sont infiltrés dans le sol. L'exploitant estime la perte financière à 2 766 EUR.

Lors du brassage, les vibrations de la pompe ont fait bouger le tuyau de recirculation. Il est sorti de la trappe provoquant le déversement d'alcool.

L'exploitant prévoit d'approfondir la formation des intérimaires, de contrôler la mise en place de matériels réalisée par les intérimaires, de sensibiliser le personnel aux risques ATEX, d'installer des plans d'intervention à l'entrée des bâtiments et de réparer les fissures de la rétention.

Accident

Fuite d'acide nitrique dans une distillerie

N°42176 - 19/05/2012 - FRANCE - 30 - VAUVERT

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42176/>



Vers 17 h, un piquage se rompt sur un réservoir aérien de 40 m³ dans une distillerie entraînant la fuite de 3,4 t d'acide nitrique (HNO₃) à 69 %. Celle-ci se déclare au niveau d'un tampon plein en téflon PTFE obturant une canalisation de 25 mm de diamètre en aval de la vanne de pied de bac du réservoir. L'acide se répand dans la cuvette de rétention, attaque le revêtement de protection constitué d'une résine polyester sur fibre de verre, puis traverse le muret en maçonnerie, s'écoule dans un puisard avant de déborder dans le réseau d'eau pluvial.

Le gardien de la distillerie prévient les pompiers et le cadre logé sur place. Ce dernier ferme aussitôt la vanne de pied de bac du réservoir, puis tous 2 arrosent la cuvette de rétention ainsi que l'écoulement dans le réseau pluvial, diluant fortement l'effluent. Les pompes de relevage fonctionnent correctement pendant quelques temps, mais les vapeurs nitriques endommagent le filin des flotteurs de niveaux télémechaniques provoquant le désamorçage des pompes. L'acide n'est plus évacué vers l'unité de neutralisation et des vapeurs orange sont émises. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 500 m, évacuent les riverains (10 maisons) et déploient un rideau d'eau pour abattre les vapeurs au sol. Un barrage de terre est mis en place dans le fossé en partie alimenté par le rideau d'eau. L'exploitant neutralise l'effluent à la chaux, 1 200 l sont versés à l'entrée du fossé, 800 l en aval de la station de pompage et 1 000 l au départ de la cuvette de rétention ; 80 m³ d'effluents sont remontés et neutralisés dans la station de traitement de l'établissement. Les pompiers en scaphandre remettent les pompes en service à 21h30 et le pompage s'achève à 22 h et la neutralisation de l'acide nitrique à 0h30. Une société d'eau en bouteille est prévenue du risque de pollution de ses captages. La gendarmerie, un élu et un représentant de la préfecture se sont rendus sur place.

Les conséquences environnementales sont limitées, les effluents provenant de l'abattage

de l'acide par le rideau d'eau ayant été contenus en amont du barrage de terre, puis neutralisés, le fossé nettoyé par une société spécialisée et les eaux restantes renvoyées vers la station.

La fixation des pompes de transfert et des canalisations sur la dalle de la cuvette de rétention à l'aide de chevilles a entraîné la perforation du revêtement anti-acide et sa perte d'étanchéité. Par ailleurs, ce revêtement n'était pas adapté à la concentration de l'acide nitrique stocké. En effet, les caractéristiques de tenue chimique du revêtement garanti par le fabricant de la résine limitent la concentration de l'acide à 68 %.

L'exploitant prend plusieurs mesures : fermeture par les opérateurs de la vanne de pied du bac après chaque utilisation jusqu'à l'arrêt de l'atelier tartrique prévu fin juin, cuvette de rétention revêtue d'inox (18 k€) par une société spécialisée dès le mois de juillet, filins des flotteurs en nylon remplacés par des filins en inox.

Accident

Explosion d'une cuve de 20.000 litres d'alcool

N°39397 - 11/03/2010 - FRANCE - 974 - SAINT-BENOIT

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39397/>



Un bac de 20 000 l d'alcool explose à 14h20 dans une distillerie. Une entreprise sous-traitante effectue des travaux pour la pose de caillebotis deux niveaux au dessus des bacs journaliers. Lors de cette intervention, des bavures de soudure chaude tombent sur l'un des six bacs journaliers. Ce dernier, non dégazé, contient encore un fond d'alcool et est rempli de vapeurs alcooliques. Sous l'effet de la chaleur provoquée par les bavures de soudure chaude, ces dernières explosent, entraînant la déformation du bac. Les travaux sont arrêtés et la zone est mise en sécurité.

La mise en sécurité préalable du site était insuffisante. L'exploitant doit revoir ses procédures de délivrance d'un permis de feu, ainsi que les procédures de démarrage d'un chantier lors de l'intervention de sous-traitants. Une sensibilisation du personnel sur les procédures de mise en sécurité du site est prévue.

Accident

Incendie d'une distillerie

N°43510 - 25/02/2013 - FRANCE - 17 - SAINT-MARTIAL-SUR-NE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43510/>

Une mauvaise manipulation de vannes dans une distillerie lors du transfert d'alcool de production journalière vers une cuve de stockage entraîne le débordement d'un cuvon de 38 hl vers 10 h. Un petit volume d'eau-de-vie s'écoule dans le bac à vinasse, le reste se répand sous un foyer et s'enflamme au contact du brûleur sur une surface de 8 m² puis 50 m². Les employés alertent les secours, coupent le gaz et interviennent avec des extincteurs. Le feu est éteint avant l'arrivée des pompiers.

L'exploitant prévoit la mise en place d'une alarme incendie et la création d'une rétention par foyer, le circuit de pompage doit être revu afin d'éviter toute erreur de manipulation.

Accident

Écoulement de vinasses.

N°20092 - 17/11/2000 - FRANCE - 49 - THOUARCE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20092/>



Des vinasses issues d'une coopérative de distillation s'écoulent dans le milieu naturel par des drains à la suite de la détérioration de la géomembrane assurant l'étanchéité de la lagune.

Accident

Fuite de désinfectant à base d'acide peracétique dans une usine de boissons.

N°39548 - 06/01/2011 - FRANCE - 47 - BOE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39548/>



A 14h30, une odeur inhabituelle permet aux employés d'une usine de boissons de découvrir une fuite de produit désinfectant à base d'acide peracétique ($\text{CH}_3\text{CO}_3\text{H}$, 9%) et de peroxyde d'hydrogène (H_2O_2 , 12,6%) après qu'une canalisation se soit déboîtée d'un grand récipient vrac (GRV) de 1 m³ ; 200 l de produit s'écoulent dans la rétention et 200 l sur le sol. Le produit se répand ensuite dans le réseau d'eaux usées interne et externe. Les 39 salariés évacuent le site. Une équipe de pompiers intervient sous scaphandre, colmate la fuite, répand de la terre de diatomée pour récupérer le produit au sol et le dilue dans la rétention avant son pompage. Redoutant une réaction des parois sandwichs des murs de l'atelier avec le produit déversé, les secours contrôlent l'absence de points chauds dans ces derniers. A l'extérieur, les mesures de pH réalisées avec l'exploitant de la STEP sur le réseau d'eaux usées sont comprises entre 7 et 8. Les secours neutralisent les effluents avec du carbonate de calcium et bouchent le réseau d'eaux usées du site. A 17h50, le dépotage du produit resté dans le GRV est terminé, la terre de diatomée polluée est mise en fût, le local est rincé et le dispositif d'obturation du circuit d'eaux usées de l'établissement est retiré. L'intervention des secours s'achève vers 19 h. Un élu s'est rendu sur place.

Accident

Chute d'une cuve de stockage de vin

N°49280 - 04/02/2017 - FRANCE - 16 - ANGEAC-CHAMPAGNE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49280/>

Sous l'effet de fortes rafales de vent lors de la tempête LEIV, 4 citernes inox de stockage de vin vides, reliées entre elles par 2 tombent sur un chai de stockage d'alcool de bouche dans une distillerie. Trois restent en équilibre sur le mur, tandis que la 4ème endommage la toiture du chai. Aucun déversement accidentel n'est à déplorer.

Les 4 citernes sont inutilisables. Les murs du chai ne sont pas touchés. Des plaques de fibrociment sont à changer, ainsi que 2 profilés (pannes Z) tordues et quelques plaques d'isolant. La toiture perd sa protection coupe-feu 2 h au niveau de la chute des citernes. Les citernes en équilibre sont enlevées pour prévenir tout risque de chute au sol. Les scellements des citernes se situant dans la même zone sont vérifiés par resserrage des écrous.

L'expert de l'assureur passe le 07/02. Les travaux de remise en conformité de la toiture

coupe-feu 2 h sont réalisés au plus tard le 31/05/2017. La citerne déformée par la chute de la cuve voisine est remplie d'eau. La pression exercée par le liquide permet de la faire revenir quasiment à sa forme initiale. L'eau présente dans la citerne permet, par ailleurs, de juger dans le temps de la tenue des soudures.

Une entreprise spécialisée réalise une étude béton sur les radiers des citernes tombées, ainsi qu'une étude de la stabilité au vent dans cette zone. Les résultats de cette étude permettent de réaliser des radiers et des scellements adaptés à la stabilité pour les cuves de remplacement. Concernant les cuves non tombées, des points de scellements supplémentaires avec des équerres plus épaisses et des chevilles de fixations plus longues sont installés. La protection coupe-feu du chai est rétablie. En mesure préventive, un scénario tempête est ajouté au POI de l'établissement en mentionnant qu'en cas d'alerte rouge tempête, les portes des citernes vides seront verrouillées et lestées avec 100 hl d'eau à l'intérieur.

Accident

Fuite de fréon dans une société de boissons

N°45496 - 16/07/2014 - FRANCE - 16 - CHATEAUBERNARD

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45496/>

Vers 7 h, un technicien d'une usine de boissons alcoolisées détecte un brouillard blanc dans la salle des compresseurs. Il localise l'origine de la fuite à l'aide d'un détecteur manuel. Celle-ci se situe au niveau du refoulement haute pression d'un groupe d'eau glacée contenant 120 kg de fluide frigorigène R134a (HFC). La fuite provient d'une fissure sur une brasure de tuyauterie. Le technicien isole la fuite à 8 h et transfère le fluide frigorigène vers l'évaporateur. Le groupe froid est arrêté. La quantité de fluide rejeté dans l'atmosphère est estimée à 28 kg.

Le lendemain, un prestataire répare la tuyauterie et recharge l'installation en fluide frigorigène. Le groupe froid est remis en service.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant d'effectuer des contrôles réguliers sur l'ensemble des groupes froid au niveau des brasures de tuyauteries.

Accident

Départ de feu dans le calorifugeage d'un cumulus dû à une surchauffe des résistances électriques

N°42271 - 15/05/2012 - FRANCE - 16 - CHATEAUBERNARD

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42271/>

Dans une usine de fabrication de boissons, un employé signale la présence de vapeur et de fumées au sous sol dans le couloir de circulation des chariots. Les pompiers de l'entreprise interviennent sur un cumulus avec des extincteurs (4 de 50 l d'eau pulvérisée, 2 de 9 kg de poudre et 1 de 5 kg de CO₂). Les employés sont évacués et le dispositif de sprinklage est déclenché. A l'arrivée des secours, le feu est éteint. Ces derniers sécurisent la zone et enlèvent le calorifuge du cumulus pour s'assurer de l'absence de points chauds. Les canalisations en PVC situées à proximité n'ont pas été endommagées, le sprinklage a été efficace ; 400 l d'eau du sprinklage ont été rejetés dans le réseau eaux "usées". L'incendie serait dû à une surchauffe des résistances électriques du cumulus qui auraient enflammé le calorifuge.

A la suite de cet accident, l'exploitant révisé sa procédure de consignation et remplace

l'installation de chauffage d'eau par un système ne faisant pas appel à un apport d'énergie électrique. Le système de détection incendie et fumée du site est renforcé avec notamment la mise en place d'un système d'extinction automatique au niveau des puits de communication entre étages (communication possible de l'incendie d'un étage à l'autre via ces puits). Des déclencheurs manuels d'évacuation sont également installés.

Accident

pollution de la Combeauté par du fioul

N°39274 - 14/11/2010 - FRANCE - 70 - FOUGEROLLES

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39274/>



Dans le cadre de travaux de transformation de la chaufferie d'une distillerie pour la basculer du fioul lourd au gaz naturel, 1 000 l de fioul sont rejetés dans la COMBEAUTE durant le week-end.

L'alerte est donnée à 8h30. Les secours déploient 2 barrages flottants et utilisent de l'absorbant. Un élu et un garde pêche se rendent sur place.

La tuyauterie d'alimentation en fioul d'une chaudière d'appoint a été endommagée par un ouvrier juste avant son départ en week-end et ce dernier n'a pas signalé le défaut. La fuite se déclare lors de la remise en route de la chaudière durant le week-end, la tuyauterie d'alimentation en fioul se retrouvant en charge.

Accident

Fuite sur une citerne d'alcool

N°38298 - 01/04/2010 - FRANCE - 16 - COGNAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38298/>



Quelque 1 870 l de boisson alcoolisée (69,5 % d'alcool en volume) s'échappent d'une citerne mobile de location en acier inoxydable calorifugée montée sur un véhicule routier lors d'un transport de 25 km entre les communes de Segonzac à Cognac. La perte est constatée vers 10h40 lors du déchargement à Cognac.

La citerne est équipée de 2 dispositifs de fermeture situés en partie supérieure (1 capot "intérieur" sur le corps sur la citerne, 1 capot "extérieur" sur l'enveloppe isotherme) entre lesquels se trouve un orifice collectant l'excédant de produit en cas de remplissage excessif (dispositif "trop plein"). Le produit récupéré est ensuite rejeté à l'extérieur en partie basse de la citerne. Le couvercle intérieur étant resté ouvert, le liquide a débordé lors des freinages et dans les virages et s'est écoulé sur la chaussée.

Le conducteur du véhicule n'a rien remarqué d'anormal et n'a pas été alerté par les automobilistes suivant le camion.

Accident

Explosion de la chaufferie

N°31337 - 29/12/2005 - FRANCE - 51 - AY-CHAMPAGNE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31337/>



Une explosion se produit dans la chaufferie d'une distillerie. Dans le cadre d'une maintenance préventive, une société spécialisée doit remplacer des tuyaux d'arrivée de gaz naturel (GN) aux chaudières et des vannes, modifier des événements, installer des piquages de purge et d'inertage. Les travaux débutés le 21/12/2005 doivent s'achever le 2/1/2006, la distillerie étant fermée du 23/12 au 03/01. Comme prévu, la tuyauterie de gaz est remplacée après coupure et purge du gaz. Le 29/12, l'agent de maintenance estime avoir terminé les travaux mais n'effectue pas les essais d'étanchéité à l'air comprimé ou à l'azote. Il ouvre le gaz sans avoir refermé une bride (diam. 80) sur la chaudière n° 3, provoquant ainsi une importante fuite de gaz dans le bâtiment. Deux sources de chaleur peuvent avoir apporté l'énergie suffisante pour l'explosion : l'éclairage halogène du faux plafond est allumé alors que l'opérateur soude de l'autre côté du mur d'où fuit le gaz. L'électricité et le gaz sont coupés, les pompiers et la gendarmerie interviennent. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les 2 techniciens de la société agréée hospitalisés pour des examens ressortent 2 h plus tard. L'explosion soulève le toit de la chaufferie, endommage un mur de pignon et les câbles électriques du local. Compte tenu des dégâts constatés, l'exploitation du site est arrêtée. La chaudière doit être révisée, des travaux de remise en état du bâtiment effectués, les câbles électriques, la toiture et le faux plafond changés. Les rapports de gendarmerie et d'assurance précisent que le non-respect des règles de l'art et de sécurité par le sous-traitant est à l'origine de cet accident. Ce type de causes n'est pas identifié dans le document unique de prévention des risques qui n'intègre pas les défaillances humaines. A ce titre, le plan de prévention rappelle les risques et les protections à utiliser sans détailler les opérations qui font partie des règles de l'art. A l'avenir, les plans de prévention lors de l'intervention d'entreprises extérieures seront contrôlés par le directeur industriel et le responsable QSE. Le respect et l'application des règles définies seront suivis par le responsable QSE qui aura autorité pour faire arrêter le chantier le cas échéant. Les phases délicates (réouvertures de gaz...) seront faites en présence d'un organisme indépendant ou du responsable technique de l'entreprise intervenante.

Accident

Feu dans une usine d'apéritif.

N°21011 - 12/08/2001 - FRANCE - 2B - BASTIA

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21011/>

Un incendie embrase le dimanche un établissement industriel produisant des apéritifs. Les bâtiments sont détruits, mais les stocks (50 000 l d'alcool pur et 250 000 l de vin) seront sauvés. Le feu s'est initié dans un bosquet de pins proche de l'usine, un arbre en feu est tombé sur des palettes et le sinistre s'est ensuite propagé à un hangar adossé au bâtiment. La gendarmerie effectue une enquête.

Accident

Incendie dans le local du transformateur électrique.

N°21533 - 03/08/2001 - FRANCE - 49 - SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21533/>

Un feu se déclare sur une batterie de condensateurs dans le local électrique d'une distillerie fabriquant des liqueurs. Les dommages matériels sont limités et aucune conséquence notable n'est observée sur l'environnement. L'activité de l'établissement cesse durant 2 h, durée nécessaire pour vérifier l'état du transformateur et rétablir

l'alimentation électrique du site.

Accident

Feu dans un chai.

N°20844 - 29/07/2001 - FRANCE - 17 - ARTHENAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20844/>

Un incendie détruit en 1 h un bâtiment de 2 niveaux de 800 m² abritant une distillerie contenant 50 hl d'alcool pur. L'intervention d'une quarantaine de pompiers avec d'importants moyens en émulseur ne permet pas de sauver la chaîne de production, le stockage de bouteilles prêtes à l'expédition et les bureaux. Un orage survenu 1 h 30 plus tôt aurait provoqué une surtension électrique avec coupure de courant, rétabli par réenclenchement du disjoncteur par l'exploitant, mais initiant un feu couvant à l'origine de l'incendie.

Accident

Pollution du ruisseau des CORDES, affluent de la Charente.

N°18606 - 30/06/2000 - FRANCE - 16 - CHAMPMILLON

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18606/>

   

Une distillerie rejette par négligence 30 hl de matières organiques dans le ruisseau des CORDES, affluent de la CHARENTE. Une mortalité de poissons est constatée.

Accident

Inondations d'une entreprise de production d'alcool.

N°17320 - 27/12/1999 - FRANCE - 33 - AMBES

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17320/>

   

Une usine de production d'alcool est inondée à la suite d'une violente tempête. Les chais et les stockages extérieurs ne sont pas endommagés, mais des cuves d'acides sulfurique / chlorhydrique et de soude se renversent et se vident dans leurs cuvettes dans un dépôt de produits chimiques en sous-sol. Une entreprise spécialisée pompe les produits chimiques 3 jours plus tard. Les bureaux de l'établissement ont également été atteints entraînant la perte du système informatique et de documents papiers. Le site reste sans électricité 3 jours. L'exploitant installera rapidement son dépôt de produits chimiques sur cuvette de rétention et à l'extérieur des bâtiments.

En plusieurs endroits la digue, côté GARONNE, a été ouverte avant d'être complètement submergée compte-tenu de la hauteur de la surcote de la crue (2,6 m). Une vague de 80 cm a envahi le presqu'île d'Ambès. La difficulté majeure a été la lenteur avec laquelle l'eau s'est écoulée de la terre vers la DORDOGNE et la GARONNE, le système d'évacuation existant (jalles, portes et vannes) n'ayant pas correctement joué son rôle faute d'un entretien suffisant. Parallèlement, les voies ferrées endommagées sur toute la zone n'étaient toujours pas utilisables 15 jours après la tempête, les équipes chargées du nettoyage et de leur remise en état mettant beaucoup de temps pour accéder aux voies en raison des terrains inondés.

Ces inondations qui ont concerné une dizaines d'entreprises (ARIA 17316 à 17324), ont notamment mis en évidence la vulnérabilité de certains sites SEVESO. Une mise à jour des études de danger et des Plans d'Opération Internes (POI) sera demandée aux différents exploitants sur le risque inondation. La mise en place d'un Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (S3PI) sur les 4 communes concernées pourrait permettre d'aborder ces différents problèmes avec tous les acteurs concernés.

Accident

Feu de distillerie

N°37725 - 09/01/2010 - FRANCE - 17 - SAINT-MARTIAL-SUR-NE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37725/>



Dans une distillerie, un feu d'alcool se déclare dans un chai mitoyen sur 2 côtés de 500 m² construit en 1956. Une voisine observant des flammes spectaculaires de plus de 6 m dépassant la toiture, alerte l'exploitant vers 1 h. Une cinquantaine de pompiers provenant de plusieurs casernes est mobilisée. Sous l'effet du rayonnement intense des flammes, des centaines de fûts de cognac s'embrasent et explosent ; l'alcool enflammé s'écoule sur 200 m² de terrain.

Les secours rencontrent des problèmes de ressource en eau, le point d'eau naturel le plus proche étant à 800 m. Après 4 h d'intervention, ils maîtrisent le sinistre avec 5 lances dont 2 à mousse puis maintiennent les lieux sous surveillance toute la nuit. Le bâtiment avec l'alambic contenant du cognac et un chai de 300 hl d'eau-de-vie, dont une partie de plus de 40 ans d'âge, sont détruits. Le bâtiment mitoyen où était entreposé du vin, un 2ème chai de l'autre côté de la cour et 3 habitations proches ont été protégés. La pollution des sols par l'alcool ne devrait pas être traitée.

Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre. L'exploitant précise qu'au moment des faits, la distillation du cognac n'était pas terminée et que l'alambic ne fonctionnait plus depuis vendredi 13 h à la suite d'une rupture d'approvisionnement en granulés de bois, combustible utilisé en remplacement du charbon.

Accident

Incendie dans une société de vente d'alcools de bouche

N°45837 - 14/10/2014 - FRANCE - 16 - JARNAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45837/>

Un feu se déclare à 4 h dans un local informatique du bâtiment administratif d'une société d'alcools de bouche. La société de surveillance appelle sans succès le gardien puis les 3 autres personnes à contacter. Elle renouvelle les appels à 5 h. A 6h55, le gardien du site sort de son domicile de fonction à 100 m du bâtiment et prend connaissance des messages. Il alerte les secours. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité, attaquent le feu avec 2 lances à eau et évacuent une partie des archives. Le POI du site est déclenché. Le gaz et l'électricité sont coupés dans le quartier pour 34 abonnés. L'incendie est éteint le lendemain à 11h30.

Le bâtiment est détruit sur 240 m². Les employés sont installés dans d'autres parties du site.

L'exploitant renforce le dispositif de transmission de l'alerte, vérifie les procédures

incendie et met en place un exercice incendie avec les secours.

Accident

incendie dans un atelier de déshydratation des pulpes et pépins

N°35890 - 26/08/2008 - FRANCE - 30 - VAUVERT

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35890/>

Vers 13 h, dans un atelier de déshydratation de pulpes et pépins de raisin d'une distillerie vinicole, un opérateur observe une élévation de température dans le tambour sécheur au niveau de la sonde de contrôle. Il coupe l'alimentation en combustible du foyer stoppant ainsi l'arrivée d'air chaud, puis alimente en produits frais le tambour. Ces actions ne permettant d'interrompre l'autocombustion des produits, il actionne la rampe intérieure de pulvérisation d'eau et déclenche la procédure POI. A 13h25, les secours extérieurs interviennent avec 4 lances incendie et une nacelle. L'installation est refroidie à 17h30 et le site est surveillé jusqu'à 23 h. L'exploitant informe l'Inspection des Installations classées le lendemain.

Seules des tôles d'habillage du tambour sécheur sont endommagées pour un coût estimé à 1 000 euros. Les eaux d'extinction et de refroidissement (15 m³) ont été confinées sur le site et ont rejoint le circuit de traitement des eaux résiduaires de la distillerie.

Suite à l'analyse du sinistre, l'exploitant revoit le mode de régulation de l'alimentation du tambour de façon à prévenir l'autoéchauffement de la matière organique en cas de manque de produit à sécher. Désormais, l'alimentation du tambour sécheur n'est plus asservie à la température de l'air de séchage et la sécurité de l'installation reste assurée par l'asservissement de l'alimentation du foyer de chauffe à la température des fumées à la sortie du cyclone.

Accident

Incendie dans une distillerie

N°33449 - 19/02/2007 - FRANCE - 16 - SIGOGNE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33449/>

Un feu de 200 l d'alcool se déclare vers 16 h dans une distillerie, nécessitant l'intervention d'une trentaine de pompiers, l'utilisation de 2 camions citernes et d'une réserve de 7 000 l de mousse ; 200 l d'alcool sont perdus et aucune victime n'est à déplorer.

Quelques gouttes d'alcool, issues d'une fuite sur une cuve d'eau de vie, sont tombées sur un fil électrique provoquant un court-circuit sur une vanne surchauffée à l'origine de l'incendie. Le système anti-incendie et les portes coupe-feu ont joué leur rôle. Un système de récupération des coulages aurait pu permettre d'éviter cet accident.

Accident

Odeurs d'ammoniac dans les égouts.

N°29889 - 25/05/2005 - FRANCE - 71 - MACON

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29889/>



Un établissement traitant des lies et jus de raisins rejette ses effluents dans un collecteur

principal véhiculant des eaux usées et des eaux vannes à l'origine d'émanations gazeuses qui incommodent 2 ouvriers travaillant dans une maison voisine. Les secours sont alertés à 8h37. Un périmètre de sécurité est mis en place et les pompiers effectuent des prélèvements pour détecter la présence éventuelle d'ammoniac (NH3) et de sulfure d'hydrogène ; 70 ppm d'NH3 sont mesurées dans le réseau et des dérivés acétiques sont détectés, mais aucun risque d'explosion n'est redouté. Les canalisations sont rincées. L'intervention se termine à 11h08. La réaction chimique mise en oeuvre pour traiter les matières vinicoles serait à l'origine de l'incident. Des élus locaux, la police et l'inspection des installations classées se sont également rendus sur place.

Accident

Emanation de gaz dans une coopérative vinicole.

N°25524 - 05/09/2003 - FRANCE - 13 - ROUSSET

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25524/>



Une émanation de gaz de nature indéterminée se produit lors de l'ouverture d'un trou d'homme dans une coopérative vinicole. Une personne meurt par asphyxie et 7 autres sont intoxiqués dont 3 pompiers.

Accident

Pollution des eaux.

N°21873 - 06/04/2001 - FRANCE - 37 - CHANCAY

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21873/>



La distillation de marcs de raisins et de lies issues de différents vignobles provenant d'une distillerie pollue la BRENNE. Des prélèvements sont effectués.

Accident

Explosion suivis d'un feu dans une distillerie.

N°19660 - 17/01/2001 - FRANCE - 70 - FOUGEROLLES

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19660/>



Dans une distillerie, une explosion et un incendie se produisent au niveau d'un alambic en cours d'utilisation. Un employé est légèrement brûlé au poignet et à la jambe.

Accident

Feu de distillerie.

N°18700 - 17/09/2000 - FRANCE - 17 - BRIE-SOUS-ARCHIAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18700/>

Un incendie détruit 250 m² d'une distillerie.

Accident

Fuite d'acide nitrique.

N°17673 - 18/04/2000 - FRANCE - 30 - CRUVIERS-LASCOURS

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17673/>



Une fuite de 15 m³ d'acide nitrique utilisé pour acidifier les vinasses et bloquer les fermentations anaérobies, sources d'odeurs gênantes pour le voisinage, se produit dans une distillerie. L'acide fuit vers un trou d'homme situé à 50 cm au-dessus du fond d'une cuve de 48 m³ et se déverse dans la cuvette de rétention. L'acide est pompé dans la cuvette lorsque 30 min plus tard la cuve s'incline (pieds attaqués par l'acide). L'exploitant alerte les pompiers et une grue soutient le réservoir durant sa vidange. Aucune pollution toxique n'est mesurée hors du site. La cuve est expertisée 10 h plus tard : la fuite provenait d'une micro-fissure sur la bride de fermeture du trou d'homme en acier revêtu d'inox. Les dommages sont évalués à 100 KF. Une plaque en inox est soudée à la place du trou d'homme et les pieds de fixation du réservoir sont remplacés. L'acide récupéré lors des opérations de vidange est recyclé pour acidifier les effluents liquides de la distillerie.

Accident

Explosion d'alambic

N°14289 - 07/11/1998 - FRANCE - 63 - LES MARTRES-DE-VEYRE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14289/>



Au cours d'une distillation de marc, l'un des 3 vases de distillation d'un alambic ambulant explose en l'absence de son utilisateur. Quatre personnes sont blessées dont 2 gravement brûlées par les projections du produit. Les vases fonctionnent à une pression inférieure à 0,4 bar bien qu'alimentés par une chaudière régulée à 5 bar. La surveillance et le réglage de la pression sont habituellement réalisés manuellement par l'opérateur. En son absence, le conduit de sortie du vase étant fermé ou obstrué par un dépôt, la soupape sur l'arrivée de vapeur n'a pas fonctionné. Par ailleurs la chaudière n'avait pas fait l'objet de la visite et de l'épreuve réglementaire à l'occasion du changement de propriétaire. L'infraction est relevée.

Accident

Fuite d'un bassin de stockage d'effluent de distillerie.

N°12064 - 25/09/1997 - FRANCE - 51 - MORAINS

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12064/>

Lors d'une visite de contrôle dans une distillerie, la géomembrane du bassin de stockage des eaux condensées, vide à cette époque, est découverte perforée à 2 endroits. Ces perforations sont dues à l'usure de la membrane et aux chocs liés aux déplacements des conduites d'amenée et de reprise des eaux. Un prélèvement d'eau réalisé sur le piézomètre situé en aval semble révéler une pollution de la nappe phréatique. Une reconnaissance hydrologique complémentaire est effectuée (mise en place de 2 nouveaux piézomètres) pour confirmer cette pollution.

Accident

Fuite de fuel / Robinet resté ouvert dans une distillerie.

N°2338 - 15/10/1990 - FRANCE - 49 - JALLAIS

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2338/>



Dans une distillerie, une fuite a lieu en fin d'après-midi sur une cuve de fioul dont une vanne était restée ouverte ; 300 l d'hydrocarbures forment une fine pellicule qui dérive à la surface de l'EVRE. Les pompiers installent 2 barrages de paille sur la rivière et un intervenant extérieur pompe le surnageant. L'intervention se déroule sans difficulté, le niveau de l'eau étant très bas et le courant quasi inexistant. Selon la presse, l'exploitant en alertant très tôt les secours a permis à ces derniers d'enrayer rapidement la pollution.

Accident

Brûlures suite à projection d'éthanol.

N°37809 - 03/02/2010 - FRANCE - 34 - BESSAN

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37809/>



Dans une usine de production de boissons alcooliques distillées, des projections d'éthanol à 75 ° contenu dans un récipient sous pression brûlent un employé sur 15 % du dos et au 2ème degré au bras ; 300 l d'éthanol se répandent également au sol. La victime est transportée par hélicoptère et hospitalisée.

Accident

Incendie dans les locaux administratifs d'une usine de fabrication de cognac.

N°23426 - 15/10/2002 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23426/>

Un feu d'origine criminelle se déclare dans les locaux administratifs d'une usine de fabrication de cognac. Les pompiers qui localisent au moins 3 départs de feux distincts, maîtrisent rapidement l'incendie pour éviter qu'il ne se propage aux chais tout proche abritant plus de 5 000 hectolitres d'alcool. L'inspection avait proposé quelques mois auparavant la fermeture du site par décret du Conseil d'Etat en raison de l'impossibilité de l'aménager contre l'incendie du fait de sa situation en pleine ville. Un arrêté préfectoral imposant la surveillance physique des installations 24 h sur 24 est pris à la suite de ce sinistre.

Accident

Incendie dans une coopérative vinicole.

N°6157 - 14/12/1994 - FRANCE - 17 - SIECQ

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6157/>



Un violent incendie se déclare dans une coopérative vinicole. Le feu détruit un chai d'alcool de 2 000 hl. Des flammes de plus de 20 m de haut embrasent le ciel, des tonneaux explosent. Quatre corps de bâtiments (2 000 m²) sont atteints. L'alerte est déclenchée à

16h30 par l'un des 3 employés. Plus de 50 pompiers sont mobilisés. Du cognac en feu se répand dans les fossés bordant une route et dans la cour d'une maison voisine en menaçant des cuves de fioul et un hangar abritant 250 t de paille. Les flammes sont éteintes avec de la terre et du sable. Des difficultés d'approvisionnement en eau gênent l'intervention. Le feu pourrait avoir pour origine l'explosion d'une ampoule électrique ou un court-circuit.

Accident

Pollution cours d'eau et des sols.

N°3250 - 24/04/1991 - FRANCE - 33 - BLAYE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3250/>



A la suite de la rupture du niveau de contrôle de remplissage d'une cuve de fioul domestique entreposée dans un chai, 500 l d'hydrocarbure s'infiltrent dans le sol, puis dans les fondations pour aller se déverser dans le lit du SAUGERON. 3 écluses sont fermées. 2 barrages fixes et un mobile sont mis en place. La pollution est absorbée par des "plaques buvards" qui seront détruites. Les berges sont légèrement polluées sur 250 m.

Accident

Pollution aquatique

N°885 - 20/06/1983 - FRANCE - 07 - VALLON-PONT-D'ARC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/885/>



L'ARDECHE est polluée par 200 m³ de vinasses provenant d'une unité de distillation de vin. Des captages d'eau potable sont interrompus. Les vinasses qui, en situation normale, sont évaporées sous vide, ont été envoyées directement dans la lagune d'aération à la suite de l'arrêt de l'évaporateur durant les travaux destinés à en augmenter la capacité de traitement (12 à 16 t/h). La fuite est due au débranchement intempestif d'un tuyau souple en sortie d'une pompe de relevage. Le siphonnage de la lagune via la partie libre du tuyau, noyée dans la nappe de liquide contrairement aux règles de l'art, aggrave encore les conséquences de l'événement.

Accident

Feu d'un stock de palettes dans une usine de boissons alcoolisées.

N°42772 - 16/09/2012 - FRANCE - 40 - VILLENEUVE-DE-MARSAN

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42772/>



Un feu se déclare vers 18 h sur un stockage de palettes en bois, vides, situé sous un appentis, à l'extérieur d'une usine de production de boissons alcoolisées de 2 500 m². Les pompiers éteignent l'incendie vers 21h15 avec 4 lances ; l'un d'eux est légèrement brûlé à la jambe. Le stock de palettes mais également l'appentis et le portail d'expédition sont détruits. Le mur auquel étaient adossées les palettes, très endommagé, sera expertisé. Le bâtiment principal n'est pas endommagé mais a été entièrement enfumé avec des dépôts de suie, des cartons sont mouillés. La production est suspendue le lendemain. Une enquête de gendarmerie est effectuée.

Accident

Incendie dans une usine de boissons alcoolisées

N°51567 - 18/05/2018 - FRANCE - 16 - ROUILLAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51567/>

Dans une usine de boissons alcoolisées, un feu se déclare vers 11h30 au niveau de l'alimentation électrique d'un moteur diesel dans le local de l'installation de sprinklage. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les pompiers éteignent l'incendie. Le réseau de sprinklers est réactivé grâce à un groupe secondaire. L'exploitant fait réparer l'installation.

Accident

Séisme.

N°33934 - 29/11/2007 - FRANCE - 972 - LE FRANCOIS

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33934/>

Un séisme d'intensité V à VI sur l'échelle MSK (7,3 sur l'échelle de Richter) endommage une distillerie : des attaches de cuves de stockage se sont tordues sans constat de fuite, des murs se sont fissurés de même qu'un réservoir d'eau d'incendie entraînant une perte d'eau et un faux plafond s'est effondré.

Accident

Pollution des eaux.

N°13831 - 08/04/1997 - FRANCE - 34 - CAPESTANG

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13831/>



Un déversement de vinasse pollue Le SAINT LAURENT à la suite de la rupture des soudures des cuves de stockage du produit après distillation. La faune aquatique est mortellement atteinte. Un laboratoire effectue des prélèvements. Une transaction est engagée.

Accident

Incendie d'un chai d'alcool.

N°10130 - 23/11/1996 - FRANCE - 16 - ROUILLAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10130/>

Dans une distillerie, un incendie se déclare dans un chai d'alcool. L'installation électrique, coupée et hors service depuis 3 ans, ne serait pas à l'origine du sinistre. Un acte de malveillance est soupçonné.

Accident

Rejet direct d'eaux résiduaire via un ancien réseau d'eau pluvial.

N°10700 - 19/09/1996 - FRANCE - 34 - SAINT-THIBERY

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10700/>



Une distillerie rejette des eaux résiduaires dans un ancien réseau d'eaux pluviales. L'effluent organique pollue l'HERAULT, provoquant un colmatage du substrat, une diminution du taux d'oxygène dissous et la formation de boues. Les services administratifs concernés constatent les faits qui font l'objet d'une transaction administrative.

Accident

Pollution du Lône du fleuve Rhône par des effluents de distillerie

N°8745 - 13/12/1995 - FRANCE - 30 - ROQUEMAURE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8745/>



Une distillerie déverse dans le RHONE des boues organiques et des effluents chargés en nitrites, en phosphates, en sels ammoniacaux et de potassium, ainsi qu'en sucres. La faune aquatique est mortellement atteinte. Les dédommagements divers font l'objet d'une transaction à l'amiable.

Accident

Dégagement de fumée dans le local électrique d'une distillerie

N°49019 - 30/12/2016 - FRANCE - 59 - LOON-PLAGE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49019/>

A 7h18, un dégagement de fumée se produit au niveau d'une armoire de batteries de condensateurs dans le local électrique d'une distillerie. Le site étant en effectif restreint, l'exploitant déclenche son POI. L'astreinte arrive sur site à 7h30. Après ventilation et mise hors tension de l'armoire, aucune fumée résiduelle ne persiste. L'incident n'a pas eu d'impact sur la production, ni sur les équipements ou l'environnement. Arrivés sur site à 7h28, les pompiers n'ont pas eu à intervenir.

Accident

Feu dans une distillerie.

N°26038 - 05/12/2003 - FRANCE - 16 - VIBRAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26038/>

Un violent incendie se déclare dans la salle de chauffe d'une distillerie de cognac à la suite d'une fuite d'alcool pur sur un brûleur. Les pompiers maîtrisent le feu à l'aide de 3 lances à mousse et évitent la propagation à d'autres bâtiments. Le bâtiment était équipé de portes coupe-feu entre la salle de chauffe, la chambre et le chais où sont entreposés 150 hl d'alcool pur.

Accident

Pollution au gasoil.

N°23865 - 29/10/2002 - FRANCE - 16 - JARNAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23865/>



Une fuite de 200 l de gazole sur une cuve intégrée au dispositif de lutte contre l'incendie d'une usine de production d'eau de vie naturelle pollue la CHARENTE sur 2 km. Un riverain alerte les pompiers. Selon ces derniers et compte tenu des conditions climatiques, la pollution devrait se résorber naturellement.

Accident

Pollution des eaux.

N°14043 - 12/06/1997 - FRANCE - 70 - FOUGEROLLES

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14043/>



Des produits agroalimentaires provenant d'une fabrique de liqueurs polluent La COMBEAUTE. La faune aquatique est mortellement atteinte.

Accident

Pollution des eaux.

N°13971 - 05/05/1997 - FRANCE - 60 - LACHAPELLE-AUX-POTS

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13971/>



Des résidus de fruits après distillation provenant d'un bouilleur se déversent directement dans le ru d'HODENC en BRAY. La faune aquatique est mortellement atteinte.

Accident

Pollution des eaux

N°11356 - 14/03/1997 - FRANCE - 41 - DANZE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11356/>



Le BOULON est pollué par un effluent provenant d'un alambic. Le lit du cours d'eau est colmaté.

Accident

Incendie et explosion dans une distillerie.

N°4160 - 13/12/1992 - FRANCE - 17 - CHERAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4160/>



Un feu se déclare dans un chai de stockage d'une distillerie et se propage à un deuxième chai. Les foudres d'alcool explosent sous l'effet de la chaleur. L'alcool enflammé communique le feu à des serres voisines. Le danger d'extension à une cuve à gaz est important. 2 500 m² de chai et 13 500 hl d'eau de vie pure sont détruits. Les vitres des serres d'un horticulteur voisin volent en éclat. Durant toute la nuit, les 70 pompiers mobilisés parviennent à préserver un 3ème chai et une citerne de gaz. 5 centres de secours sont engagés dans la lutte ; des moyens supplémentaires sont fournis par le département

voisin. La nature des bâtiments, leur faible tenue au feu, leur contenu et leur emplacement sur un terrain en pente aggravent les difficultés rencontrées, propres au milieu rural, tels que l'éloignement des points d'eau (1 unique poteau d'incendie à 80 m) et le délai d'acheminement des secours (20 min). La CHARENTE est polluée par l'alcool. Le coût de l'accident s'élève à 145,2 MF.

Accident

Rejet de vinasse.

N°3992 - 05/02/1992 - FRANCE - 17 - SAINTES

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3992/>



A la suite d'une fuite au niveau d'un filtre dans les installations d'une distillerie, de la vinasse se répand dans LA CHARENTE. Le produit se dilue dans la rivière. Les captages d'eau ne sont pas menacés.

Accident

Incendie dans un hangar.

N°16456 - 07/12/1991 - FRANCE - 33 - LARUSCADE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16456/>



Une explosion, causée vraisemblablement par une accumulation de vapeurs de distillation, souffle la toiture d'un hangar de 330 m² qui renfermait 16 cuves de vin viné, avant d'enflammer l'alcool contenu dans l'une d'elles. Les pompiers maîtrisent rapidement le sinistre.

Accident

Pollution aquatique.

N°3226 - 14/04/1991 - FRANCE - 17 - CHEVANCEAUX

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3226/>



A la suite du déversement dans des champs, proches d'un cours d'eau, de résidus de distillation de moûts fermentés et très compacts, une épaisse crème noirâtre s'écoule dans le LARY. La quasi-totalité des poissons est asphyxiée.

Accident

Pollution aquatique.

N°2201 - 24/09/1990 - FRANCE - 77 - PROVINS

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2201/>



Dans une distillerie, la partie inférieure d'un bac de stockage (fabrication récente capacité 1000m³) contenant 300-400m³ de vinasse s'ouvre soudainement. La vague générée détruit

les murs de rétention puis le mur d'enceinte de l'usine avant de s'écouler dans le cours d'eau voisin. Les pompiers mettent en place un barrage, pompent la vinasse en fond de lit et limitent ainsi la pollution. Malgré cela, d'importantes DCO sont constatées dans la rivière et ses affluents (jusqu'à 250mg/l dans le fleuve situé en aval). De nombreux poissons sont tués. Le bac est réparé et renforcé sur sa partie inférieure. Les murs de rétention sont renforcés par des merlons sur leur côté extérieur. La rupture d'une soudure (due à un défaut de fabrication) est à l'origine de l'ouverture de la cuve.

Accident

Incendie d'un chai d'eau de vie

N°2607 - 15/11/1991 - FRANCE - 16 - TOUZAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2607/>

Un feu se déclare dans un chai d'eau de vie d'une capacité de 80 m³. L'incendie détruit 1 m³ d'alcool.

Accident

Explosion et incendie dans une distillerie.

N°2735 - 12/07/1991 - FRANCE - 52 - ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2735/>



Une explosion suivie d'un incendie dans les colonnes de distillation d'une distillerie d'alcool provoque l'effondrement du bâtiment ; 1 000 m² sont détruits. Des éclats de toutes natures sont retrouvés dans un rayon de 100 m. Les locaux sont fortement endommagés ou détruits (bureaux administratifs partiellement anéantis, atelier d'entretien soufflé) , des vitres sont brisées et des toitures endommagées dans un rayon de 300 m.

Accident

Explosion dans une distillerie

N°31096 - 01/12/2005 - FRANCE - 91 - ATHIS-MONS

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31096/>



Dans une distillerie de spiritueux, une explosion projette le couvercle d'un autoclave dont la température est de 90 °C et la pression de 10 bar. Deux employés sont conduits à l'hôpital : un homme de 30 ans est légèrement brûlé au visage, un autre de 46 ans gravement brûlé sur l'ensemble du corps.

Accident

Incendie dans une distillerie.

N°10512 - 05/02/1997 - FRANCE - 16 - COGNAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10512/>

Dans une distillerie industrielle, un violent incendie se déclare dans un local de 500 m² situé en étage adjacent à des ateliers abritant des réservoirs d'alcool à embouteiller et des

tonneaux. La présence de portes coupe-feu empêche le feu de se propager. Trente pompiers maîtrisent le feu en 1h.

Accident

pollution d'un cours d'eau par de la vinasse

N°11118 - 15/10/1996 - FRANCE - 21 - VOSNE-ROMANEE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11118/>



Une distillerie rejette ses effluents (vinasses) dans le BORNUE. Aucune mortalité piscicole n'est constatée.

Accident

Pollution des ruisseaux de la VAYSSADE et du RIOU VIOU

N°9206 - 14/11/1995 - FRANCE - 12 - AUBIN

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9206/>



Un rejet permanent d'un alambic est à l'origine de la pollution des ruisseaux de la VAYSSADE et du RIOU VIOU. Les matières oxydables et les polyphénols déversés provoquent la destruction et le colmatage des zones de frayères, destruction de la faune et de la flore. Il s'agit d'une récurrence.

Accident

Incendie dans une usine de production d'alcool industriel.

N°3335 - 28/05/1991 - FRANCE - 17 - SAINTES

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3335/>

Un incendie se déclare dans un établissement produisant de l'alcool industriel. Le sinistre est circonscrit en 2 h mais les dommages matériels sont importants : 80 m² de toiture, la charpente, le plancher, le système électrique et la chaudière à vapeur dont la porte a fondu sous l'effet de la chaleur, sont détruits.

Accident

Incendie dans une distillerie.

N°2180 - 23/08/1990 - FRANCE - 67 - EPGIG

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2180/>

Un incendie se déclare dans une distillerie. Les dommages matériels sont très importants.

Accident

Pollution aquatique.

N°1064 - 14/01/1989 - FRANCE - 16 - SAINT-SULPICE-DE-COGNAC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1064/>



Un déversement de vinasses et de lies de vin dans une distillerie provoque une pollution du LANDAIS et une mortalité de poissons

Accident

Déversement de fonds de cuves riches en nitrates par des coopératives et distilleries

N°625 - 20/10/1988 - FRANCE - 11 - SAINTE-EULALIE

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/625/>



Un déversement, par des coopératives et distilleries, de fonds de cuves riches en nitrates, pollue le FRASQUEL sur 20 km, tuant 5 t de poissons.

Accident

Incendie de bagasses

N°12056 - 14/10/1984 - FRANCE - 974 - NC

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12056/>

Dans une distillerie de rhum, un incendie détruit 600 t de bagasses (cannes à sucre).
